



BILAN DU CONTRAT ÉTAT-ANDRA 2005-2008

MISSION INDUSTRIELLE

2

MISSION DE RECHERCHE

9

MISSION D'INFORMATION

16

ÉVALUATION

21

RESSOURCES HUMAINES

24

objectif du contrat

Bâtir un plan d'action pluriannuel pour l'évolution à dix ans du centre FMA de l'Aube

En s'appuyant sur ses compétences en matière scientifique, technique et industrielle, l'Agence conduira les études permettant de garantir la maîtrise de la sûreté d'exploitation et de l'impact à long terme, notamment en lien avec une gestion prudente de l'inventaire radiologique autorisé.

Dans ce cadre, un plan d'action pour les dix prochaines années sera bâti. Il déclinera les principales actions à conduire en termes d'investissement, d'évolution industrielle et d'études à conduire en lien avec le référentiel de sûreté.

Bilan

Un « schéma directeur d'exploitation » du CSFMA a été produit en juin 2006 et remis à jour en février 2007 pour intégrer les recommandations du groupe permanent déchets qui s'est tenu le 20 juin 2006. Ce schéma définit les actions à mener pour les dix prochaines années. Il recouvre trois phases d'études : maintenir, optimiser et s'adapter. L'organisation nécessaire à la réalisation de ce plan d'action a été précisée en mars 2007.

- **Maintenir** : il s'agit de revoir la conception des ouvrages pour réduire le risque d'une tenue mécanique insuffisante. Une revue de conception des ouvrages s'est déroulée en avril 2007 qui a permis de décider des améliorations à apporter. L'approbation de l'ASN sera demandée pour construire les ouvrages ;
- **Optimiser** : l'ensemble plan masse-ouvrage-couverture fera l'objet d'une optimisation pour permettre le stockage de 1 Mm³ de colis de déchets ;
- **S'adapter** : la jouvence des équipements de l'outil industriel doit permettre la conformité de ces derniers avec la réglementation en vigueur et une disponibilité en adéquation avec les objectifs d'exploitation.

La signature tardive de la convention CSFMA avec les producteurs de déchets, qui comporte un volet sur les études à long terme, n'a cependant pas permis de réaliser les actions selon le jalonnement prévu en 2007. L'année 2008 a permis de finaliser le plan d'actions avant son transfert au Centre de l'Aube dans un service nouvellement créé qui a engagé ces actions début 2009.

objectif du contrat

Poursuivre l'exploitation des centres de l'Aube en visant une sensibilisation renforcée des prestataires en matière de sûreté, sécurité, qualité et environnement

L'exploitation de ses centres de stockage constitue le socle de l'activité industrielle de l'Agence. Cette dernière poursuivra son action d'opérateur industriel avec le souci constant de la sûreté, de la maîtrise industrielle de la gestion des déchets et de la maîtrise des coûts. Cette action mobilise des prestataires exté-

Bilan

Trois événements de niveau 0 sur l'échelle INES ont été déclarés pour le CSFMA en 2005, en 2006, comme en 2007. Un seul événement de niveau zéro est survenu sur ce centre en 2008. Aucun incident ni accident n'ont été déclarés sur le CSTFA de 2005 à 2008.

• • • objectif du contrat

rieurs. L'Andra devra exercer une vigilance constante dans la sélection de ceux-ci afin de s'assurer qu'ils disposent des compétences et savoir-faire indispensables. Elle veillera à responsabiliser ces intervenants tout en s'assurant qu'ils partagent la culture de sûreté de l'Agence.

Elle accroîtra pour ce faire la formalisation de ses objectifs dans les cahiers des charges, les indicateurs de suivi et de progrès afin de renforcer la mesure des performances. Elle s'assurera de l'engagement des intervenants extérieurs en faveur des valeurs qu'elle aura prescrite en matière de sûreté, de qualité, de sécurité, de protection de l'environnement. Elle élaborera pour 2006 une charte de la sous-traitance que tout prestataire s'engagera à respecter.

• • • bilan

Les charges fixes augmentent pour atteindre 15646 K€ en 2005, 17353 K€ en 2006 et redescendent à 16580 K€ (+305K€ avec les études long terme) en 2007 avant d'atteindre leur niveau le plus faible sur la période du contrat en 2008, à 15 243 K€. Le coût moyen du mètre cube stocké reste stable sur les quatre années écoulées, à 380 €/m3 environ.

Les cahiers des charges pour l'exploitation et la maintenance du CSFMA ont été élaborés en 2006. Les cahiers de charges relatifs à la construction et à l'exploitation du CSTFA ont été révisés en décembre 2007, suite à un premier appel d'offres infructueux. Les objectifs sont bien formalisés, des indicateurs de performances et de suivi ont été intégrés. Les premiers contrats signés incluent la notion de plans de progrès de la part des sous-traitants ainsi qu'un intéressement aux résultats. Malgré une bonne formalisation des objectifs, la prestation globale du CSTFA reste encore, après moins de un an de mise en œuvre, largement perfectible.

En moyenne depuis 2005, dix contrôles sont réalisés par prestataire principal, ce qui permet de bien veiller à la qualité de leurs prestations. On observe en 2007 puis en 2008 une diminution significative du nombre de constats relevés, ce qui témoigne d'une amélioration continue des pratiques des prestataires.

Une charte de la sous-traitance a été élaborée, en 2007 ainsi qu'une politique des centres de l'Aube en matière de sûreté, de sécurité et d'environnement. Ces deux documents ont été présentés en janvier 2008 au collège interentreprises d'hygiène et de sécurité commun aux deux centres.

objectif du contrat

Poursuivre les actions de suivi des colis destinés au stockage de surface

Le colis de déchets est l'un des éléments importants pour la sûreté du centre de stockage FMA ; il constitue en effet la première barrière de confinement. L'Andra renforcera le système d'assurance de la qualité pour contrôler encore plus étroitement la conformité des colis reçus par rapport à ses exigences. Elle poursuivra pour ce faire le développement des missions de surveillance auprès des producteurs. Par ailleurs, les expertises pratiquées sur les colis livrés sur le centre de stockage seront poursuivies avec un souci de diversification accrue des techniques de contrôle. Une attention particulière sera prêtée à la prise en compte du retour d'expérience de la surveillance des colis en termes d'exploitation industrielle. Enfin, l'Andra dressera un bilan à l'horizon 2008 du système d'agrément des colis en s'assurant notamment de la bonne application du référentiel commun à tous les colis et en proposant, le cas échéant, les évolutions nécessaires.

bilan

Le nombre annuel de contrôles de colis sur la durée du contrat a atteint la cible fixée à 200 contrôles non destructifs et 15 destructifs (212 en 2008, 216 en 2007, 231 en 2006 et 222 en 2005), avec de légères variations du nombre des contrôles non destructifs (spectrométrie gamma). Il convient de noter que de 2001 à 2004, le nombre total de ces contrôles était sensiblement plus faible que la cible. La période 2005-2008 marque donc un net progrès.

Le nombre de missions de surveillance des colis FMA chez les producteurs a marqué une tendance à la baisse jusqu'en 2007 (45 en 2005, 43 en 2006, 38 en 2007). Celle a été compensée en 2008 avec 44 missions, cependant que l'on observe une augmentation du nombre de missions réalisées sur les colis TFA. Une réflexion est actuellement conduite sur le dispositif mis en place par l'Andra pour effectuer cette surveillance. Cette démarche s'inscrit dans l'esprit de l'article 14 de la loi du 28 juin 2006.

On notera par ailleurs que le délai moyen entre deux missions de surveillance sur un site de production est resté relativement stable en 2008, 2007 et 2006 à 9,5 mois environ (pour 8,5 mois en 2005).

En matière de diversification des contrôles, qui a constitué un axe fort de 2007 et 2008, on relèvera la mise en œuvre d'une tomographie à haute énergie sur colis à compacter, la mesure du taux de dégazage tritium et la réalisation de radiographies aux rayons X sur des fûts à compacter.

Plus globalement, une stratégie de surveillance et de contrôle des déchets à stocker a été développée par l'Andra fin 2006, discutée avec les producteurs en 2007, puis approuvée fin 2007. L'Andra a engagé en 2007 avec les producteurs une démarche d'identification des déchets et paramètres qui pourraient être contrôlés à partir d'un prélèvement de déchet à la source, chez le producteur, plutôt que par contrôle destructif après réception du colis sur le CSFMA. En particulier, en 2008, un premier prélèvement de résines (apport d'activité bêta-gamma) a été effectué sur le site EDF du Tricastin. Les analyses seront réalisées en 2009.

L'Andra investit 4,2 millions d'euros pour renouveler une installation de contrôle destructif au CEA (à Cadarache).

Une analyse a été conduite sur les besoins de contrôles à moyen terme, concernant également les colis destinés aux futurs centres de stockages. Une étude d'opportunité d'investissements pour des installations de contrôle sur ses sites actuels et futurs a été réalisée et présentée au CA du 26 juin 2008. Le CA a demandé à l'Agence la réalisation d'un avant-projet sommaire d'installations de contrôles de colis sur le CSFMA et le CSTFA, qui est en cours à fin 2008. L'étude sera présentée au CA de juin 2009.

L'Andra a dressé le bilan en 2008 du système d'agrément des colis et l'a transmis à l'ASN en mars 2009. Une évolution des spécifications a été engagée, en deux étapes :

- en 2007-2008, une opération qualifiée d'ajustement des spécifications et de précision de leur rédaction,
- suite au retour d'expérience et ajustement précité, une série d'études thématiques (dégazage 3H, tenue mécanique, etc.) a été engagée en 2008 et se poursuit en 2009. Elle conduira le cas échéant à une révision ultérieure des spécifications.

Le référentiel 2000, révisé en 2008, s'applique désormais à l'ensemble des colis livrés sur le CSFMA.

Les demandes de dérogation (59) accumulées avant le 01 janvier 2006 ont été traitées (58 sur 59 à fin 2008), sans ralentir le rythme de traitement des demandes d'agrément et dérogations reçues depuis. La plupart se sont révélées, après analyse, sans impact significatif sur la sûreté. Fin 2008, 18 dérogations sont à traiter dont 9 reçues au dernier trimestre 2008. Les futures spécifications révisées et les mesures correctives engagées par les producteurs devraient réduire très sensiblement le nombre de demandes de dérogation à l'avenir.

Parallèlement, un travail a été engagé avec les producteurs de déchets pour traiter le cas des déchets dits « hors normes », ne respectant pas la spécification générale, pour lesquels une étude de sûreté et une adaptation des ouvrages et procédés de stockages est nécessaire (il s'agit de pièces de grande dimension). Outre l'étude de cas particulier (cuves, protection neutroniques...), un dossier générique est en préparation.

objectif du contrat

Assurer l'exploitation du centre TFA dans un souci d'équilibre économique

Après avoir atteint le fonctionnement industriel prévu, l'Andra conduira une optimisation de l'exploitation technique du centre, notamment au regard de la capacité volumique du centre, du mode de remplissage des alvéoles, des divers dispositifs de traitement.

Elle se fixera pour objectif d'assurer au plus tôt l'équilibre du compte d'exploitation du centre (hors charges de financement).

L'Andra fera rapport à ses tutelles sur toute divergence constatée dans la conduite du projet afin de prendre les mesures correctives nécessaires. Un bilan sera effectué au début de l'année 2006 afin, le cas échéant, de revoir les bases de l'économie du centre. Ce bilan sera renouvelé en 2008 pour définir un nouveau cadre contractuel avec les producteurs de déchets en veillant à ce qu'il repose aussi directement que possible sur la pratique industrielle et le retour d'expérience acquis.

bilan

Un rapport sur l'équilibre économique du CSTFA a été présenté au conseil d'administration de l'Agence en juin 2006. Si les coûts de construction du centre étaient conformes à la prévision, le résultat de l'activité restait déficitaire. Au cours du second semestre 2006, des discussions ont eu lieu avec les producteurs (EDF, AREVA et le CEA) pour identifier les causes de ce déséquilibre. Les densités conventionnelles (1,31 livrées – 1,48 stockées) ne sont pas respectées :

- Période 2003-2005 : livré 1,09 stocké 1,14 ;
- Année 2006 : livré 0,95 stocké 1,03 ;
- Année 2007 : livré 0,84 stocké 0,93.
- Année 2008 : livré 0,85 stocké 0,94

Cet écart contribue de façon importante au déséquilibre.

De décembre 2007 à février 2008, l'Agence a réalisé une série d'interviews auprès des producteurs pour bien comprendre leurs besoins et attentes vis-à-vis de la filière TFA. Le résultat de cette écoute a constitué la première étape du projet d'optimisation technico-économique du centre, qui a débuté en janvier 2008. En 2008, l'Andra et les producteurs ont élaboré un nouveau contrat d'application pour la période 2009-2013. La tarification s'effectuera au colis, permettant de mieux équilibrer l'activité.

Le complément de prix conclu pour l'année 2008 a conduit à une amélioration satisfaisante du résultat d'exploitation (+1241 K€ en 2008 à comparer à -290 K€ en 2007, -250 k€ en 2006 et -744 k€ en 2005).

objectif du contrat

Assurer la surveillance du centre Manche et préparer un rapport pour 2008 sur les évolutions envisageables

La couverture du centre Manche constitue un élément important pour assurer le confinement de la radioactivité. Sa mise en place, terminée en 1997, a contribué à la bonne maîtrise de l'impact du centre sur l'environnement. L'Andra s'attachera particulièrement à l'évolution à moyen terme de cette couverture. A cet effet, des études s'appuyant sur les compétences scientifiques, techniques et industrielles de l'Agence seront conduites afin d'évaluer les différentes options permettant d'assurer la pérennité du dispositif de couverture. Au vu de la surveillance sur plusieurs années, l'Andra proposera pour la fin 2008 un bilan détaillé et un plan d'action décennal.

bilan

Le plan de développement des études de couverture du centre de stockage de la Manche a été produit en juin 2005. Le rapport décrivant les évolutions de la couverture selon une démarche progressive, dû au titre du décret de passage en phase de surveillance, a été transmis à l'ASN en décembre 2008. Il sera instruit par l'ASN au cours de l'année 2009.

objectif du contrat

Pérenniser le dispositif de prise en charge des déchets du nucléaire diffus en assurant son équilibre économique et en le complétant selon les besoins

En complément du dispositif actuel, un accord technique et financier sera conclu entre l'Andra et le CEA afin de permettre l'accueil temporaire dans les installations d'entreposage du CEA de la faible part de déchets encore sans solution de gestion. Une réflexion spécifique sera conduite sur les solutions envisageables pour les déchets présentant une double composante chimique et radioactive.

Au plan industriel, l'objectif principal sera d'assurer l'équilibre économique de cette filière de gestion tout en veillant à maintenir, à périmètre constant, des tarifs stables en euros constants. A la fin 2005, l'Andra disposera d'un dispositif complet de collecte et aura stabilisé les délais moyens de collecte par types de déchets.

Concernant les interventions sur des sites comportant des déchets ou auprès de particuliers, une charte sera élaborée en 2005 avec les ministères de tutelle afin de préciser les attentes vis-à-vis de l'Andra et le périmètre d'intervention de cette dernière, ce en lien avec les autres organismes concernés. Une réflexion sera également menée sur la tarification des interventions et les orientations en ce domaine.

Dans le domaine des sites pollués à responsable défaillant, un cadre d'action sera élaboré en 2005 pour

bilan

La convention d'entreposage avec le CEA fonctionne depuis juillet 2005.

Suite aux dispositions nouvelles mises en place en début d'année 2007 (demande de collecte électronique, suppression du visa préalable par l'IRSN), le délai moyen de prise en charge des déchets du nucléaire diffus, hors guide d'enlèvement, a été réduit en 2008 à 60 jours en dépit de l'incident qui s'est produit sur SOCATRI et qui a conduit à la suspension de la collecte durant deux mois (ce délai était de 57 jours en 2007, 67 jours en 2006 et 64 jours en 2005).

Le résultat d'exploitation du guide d'enlèvement, déficitaire en 2005 et légèrement excédentaire en 2006, était à l'équilibre en 2007. Il est de nouveau déficitaire en 2008 du fait de la baisse du chiffre d'affaire résultant de l'absence de collecte durant deux mois.

Les hausses de l'année 2007 ont été limitées à 2,7% en moyenne, contre 6% en 2006 et 2,4% en 2005, avec cependant une hausse de la catégorie des déchets putrescibles de 14%, effectuée pour intégrer le coût de revient des investissements réalisés sur SOCODEI (chambre froide) et sur le CRN (congélateurs).

Les hausses des tarifs 2008 ont été limitées à l'inflation, en conformité avec l'engagement pris au contrat.

• • • objectif du contrat

rénover le dispositif existant (la convention avec les grands producteurs de déchets venant à échéance en mai 2005). Il prendra en compte le retour d'expérience de la dizaine d'années d'application de la circulaire de mai 1997 relative à l'assainissement des sites contaminés.

• • • bilan

Cependant, une hausse de 6% environ des tarifs est nécessaire sur 2009 pour intégrer les dispositions nouvelles consécutives à l'incident Socatri.

En 2006, des discussions entre l'Agence et ses tutelles ont eu lieu afin de définir une politique et des moyens d'action pour les déchets radioactifs et les sites pollués dont les propriétaires sont défaillants. Ces discussions ont conduit à la création le 1er janvier 2007 d'une mission de service public au sein de l'Andra et le 27 avril 2007 de la commission nationale des aides dans le domaine radioactif (CNAR) sous l'égide du conseil d'administration de l'Andra.

Cette commission est chargée d'émettre un avis sur l'utilisation de la subvention publique, tant sur les priorités d'attribution des fonds que sur les stratégies de traitement des sites pollués et de prise en charge aidée des déchets. Elle émet également des avis sur les dossiers particuliers. Présidée par la directrice général de l'Andra, elle permet aux autorités publiques (ministères, ASN...), comme à la société civile (associations de protection de l'environnement, élus), de partager avec les établissements publics concernés le choix des priorités pour traiter l'ensemble des dossiers selon un calendrier adéquat et en cohérence avec le nouveau cadre d'action défini par la loi du 28 juin 2006.

Quatre réunions de la CNAR ont eu lieu en mars, mai, septembre et novembre 2008. L'activité de prise en charge des déchets radioactifs de certains déchets radioactifs et de sites de pollution radioactive est désormais définie par la circulaire du 17 novembre 2008. Une plaquette opérationnelle pour la prise en charge des objets radioactifs du nucléaire « familial » a été diffusée aux communes de France ainsi qu'aux SDIS et aux gestionnaires de déchets conventionnels.

Une réunion à la DGEC le 4 février, dédiée au retour d'expérience de la CNAR deux ans après sa création a permis de définir un certain nombre d'action pour améliorer l'efficacité du processus.

objectif du contrat

Conduire le développement du projet de stockage radifère / graphite

Une réflexion complémentaire devra être conduite en liaison avec les pouvoirs publics et les producteurs de déchets sur la viabilité économique du projet. Il est par ailleurs nécessaire d'identifier des sites d'accueil potentiels. Cette recherche de sites doit s'effectuer dans un esprit d'ouverture et de dialogue avec toutes les parties prenantes. Dans ce cadre, l'Andra jouera un rôle d'appui et apportera son expertise technique.

Après l'identification des sites à envisager, l'Andra conduira les reconnaissances nécessaires afin de les caractériser. Au-delà de son implication technique, l'Andra veillera au dialogue avec les élus et les populations concernés dans un souci d'information et de transparence.

bilan

L'Andra a remis en 2005 un dossier de conception sommaire du projet de centre de stockage radifère-graphite. Le projet a été mis en veille dans l'attente d'engager le processus de recherche de site (décision actée lors de la réunion avec les tutelles et les producteurs le 17 mai 2005).

Le projet a été réactivé dès juillet 2006, suite à la publication de loi du 28 juin 2006 qui fixe à 2013 la mise en service du stockage radifère graphite. Le planning du projet est très contraint, en particulier par le processus de choix de site. Un débat public est possible compte tenu du montant prévisionnel du projet (à confirmer).

Les études engagées en 2007 ont permis d'élargir sensiblement les critères de recherche de site en ouvrant les choix de concept. Ces études visent également à examiner l'impact de la réduction de l'inventaire radifère déclaré par les producteurs sur la conception du stockage. Des études de R&D sont par ailleurs programmées pour améliorer la connaissance de l'inventaire radiologique et du comportement des graphites. L'option d'un stockage avec « couverture intacte » (SCI) est retenue pour les déchets de graphite. Pour les déchets radifères, l'étude des deux options de conception sous « couverture remaniée » (SCR) et sous « couverture intacte » est poursuivie.

L'Andra a présenté en Conseil d'Administration les risques et contraintes pesant sur le projet, signalées notamment par l'OPECST, la CNE et le Conseil Scientifique. Conformément à la demande du Commissaire du Gouvernement, l'Andra a transmis fin 2007 à la DGEMP le plan de développement du projet, intégrant un calendrier réaliste du projet, et une proposition de démarche de recherche de site. La proposition de démarche de recherche de site a été présentée lors du Conseil d'Administration du 11 avril 2008.

Par courrier du 2 juin 2008, le Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, a missionné le Président de l'Andra pour « engager sans attendre, et selon les modalités que vous m'avez proposées, la recherche de sites susceptibles d'accueillir un nouveau centre de stockage de déchets FAVL afin de garantir la mise en service en 2019. »

L'Andra a transmis en juin 2008 un dossier de présentation du projet aux 3115 communes situées dans les cantons dont la géologie est potentiellement favorable à l'implantation d'un centre de stockage FAVL. Les communes intéressées par le projet avaient jusqu'au 31 octobre pour en informer l'Andra.

Conformément au planning du projet, l'Andra a transmis fin 2008 au ministre d'État la liste des communes candidates accompagnée d'une analyse portant sur les critères géologiques, environnementaux et socio-économiques, en vue de la présélection début 2009 de 2 ou 3 sites candidats. Avant le choix du site qui accueillera le centre de stockage, les communes présélectionnées seront invitées à redélibérer pour confirmer ou non leur candidature.

L'Andra a préparé en 2008 un programme générique de reconnaissance qui a permis d'évaluer un budget de reconnaissance pour un site SCI et un site SCR. L'ensemble des producteurs de déchets radifères a exprimé le souhait qu'un site SCR soit maintenu dans la présélection.

Conformément à la lettre de mission du ministre d'État, l'Andra étudie également la possibilité d'inclure d'autres déchets FAVL dans l'inventaire du projet. Au vu de ces études, et avant 2010, la possibilité de les intégrer dans l'inventaire du centre sera confirmée ou non par le Gouvernement. L'Andra a ainsi remis fin 2008 les conclusions de l'étude sur la gestion durable des sources scellées usagées, demandée par la loi du 28 juin 2006 et le décret du 16 avril 2008 fixant les prescriptions relatives au Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs.

objectif du contrat

Produire pour 2005 le rapport sur la faisabilité du stockage en formation argileuse et l'intérêt du stockage en formation granitique

L'Agence produira en 2005 un dossier d'étude sur la possibilité d'un stockage en formation géologique profonde qu'elle transmettra aux pouvoirs publics et à la Commission nationale d'évaluation. Ce dossier rendra compte des études réalisées sur les milieux argileux et granitique.

Une première version de ces dossiers sera produite pour juin 2005 ; la version définitive sera produite pour décembre 2005. Au cours de l'année 2006, l'Agence accompagnera l'évaluation de ces dossiers, notamment en répondant aux questions et sollicitations des évaluateurs ou de la puissance publique.

bilan

Les dossiers sur les possibilités d'un stockage en milieux argileux et granitique ont été remis aux tutelles conformément au calendrier.

L'Agence a présenté le dossier 2005 devant la CNE, le groupe permanent déchets, le groupe de revue internationale sous l'égide de l'AEN et a répondu aux questions du public lors des réunions de la CPDP sur la gestion des déchets radioactifs.

En outre, l'Agence a produit le retour d'expérience des commentaires des groupes, commissions et débats publics sur ce dossier.

objectif du contrat

Développer la politique scientifique en matière de soutien à la recherche, de veille, de partenariat, de diffusion scientifique et de participation aux activités d'enseignement

L'Agence développera sa politique scientifique au travers de quatre axes principaux :

- la poursuite des partenariats avec les organismes et les institutions exprimant la volonté de partager avec l'Andra des recherches sur des objectifs communs dans le cadre d'une programmation pluriannuelle
- l'adaptation des groupements de laboratoires, mis en place en 2001, à l'évolution des thématiques de recherche avec pour objectifs principaux la promotion des interfaces entre disciplines et la capacité d'intervention dans le programme scientifique et technique du laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne, notamment vis-à-vis d'opérations de démonstration
- le maintien d'une politique active de thèses et de post-doctorats
- le développement de partenariats avec les universités. Dans ce domaine, l'Andra renforcera son implication dans le domaine de l'enseignement.

bilan

L'Andra a poursuivi le renouvellement de ses partenariats en signant en 2007 des accords avec le CEA, l'INERIS, le BRGM et l'UTT. L'Agence a par ailleurs signé un accord de coopération impliquant l'ensemble des Ecoles des Mines au travers du label Carnot M.I.N.E.S ainsi qu'un accord avec le PRES nancéien. Ceci marque la volonté de l'Andra de s'inscrire dans les nouveaux outils mis en place pour l'organisation de la recherche en France. Un partenariat sera signé avec le British Geological Survey le 25 avril 2009. Sont actuellement en discussion des partenariats avec l'INRIA et l'INRA. Les partenariats de recherche et les réseaux de laboratoire ont continué de fonctionner sur les thématiques pluriannuelles précédemment définies. Ils ont été renouvelés et étendus. Les groupements de laboratoire ont été totalement renouvelés pour les adapter aux nouvelles orientations de recherche. Ainsi, notamment, les thématiques sont tournées vers les interfaces entre disciplines, cas du GL verre-fer-argile, ou correspondent à un nouveau sujet, cas du GL transfert de gaz. De ce fait, le GL bio-géoprospective n'a pas été renouvelé en 2007. Les programmes détaillés des différents groupements de laboratoires ont été produits et mis en œuvre.

• • • objectif du contrat

L'Agence poursuivra l'effort mené sur l'accroissement du nombre de publications de niveau international. Elle s'impliquera dans l'organisation de congrès visant à mobiliser la communauté scientifique internationale autour des thématiques importantes de son programme de recherche.

• • • bilan

Le nombre de doctorants sur bourse Andra a été considérablement réduit en 2007 et en 2008 essentiellement en raison d'une baisse du nombre de candidatures et du niveau des dossiers déposés. 6 allocations de thèses ont été attribuées en 2008. L'Andra a en contrepartie mis en place plusieurs thèses co-financées avec ses partenaires (CNRS, UTT, IRSN, CEA) ou avec une région (Champagne-Ardenne), et décidé d'augmenter le nombre de bourses de post-doctorat qui ont débuté en 2008 (3).

Le nombre de laboratoires académiques impliqués dans les actions de l'Agence a été globalement maintenu au niveau de 2006. Un renouvellement significatif est lié en particulier aux nouveaux périmètres des groupements de laboratoires. En 2008, le nombre de laboratoires impliqués est de 44 soit 2 de plus qu'en 2007 avec un taux de renouvellement de 25%.

Le volume horaire consacré aux activités d'enseignement est resté globalement le même qu'en 2006. La politique d'enseignement destinée à encadrer ces activités a été présentée au comité de direction en mars 2007 et mise en œuvre fin 2007. Elle vise à proposer une offre d'enseignement structurée en priorité aux partenaires de l'Agence. Le module de 35h mis en place à l'ENSCP en est un exemple. Elle conduira, dans un premier temps, à une diminution du volume horaire permettant un recentrage des activités. On notera que les partenariats avec l'UTT, Nancy universités et les Écoles des Mines comportent un volet d'enseignement. L'Andra participe à la réflexion initiée par B. Bigot sur l'enseignement de la filière nucléaire. L'agence a établi un programme modulaire d'une certaine d'heures qu'elle a commencé à proposer aux établissements universitaires avec qui elle a noué des partenariats. En particulier ce programme sera associé à la mise en place d'une chaire industrielle « déchets » à l'école des mines de Nantes.

Le Laboratoire souterrain participe également (avec les producteurs) aux initiatives locales de soutien des activités d'enseignements comme celle de mise en place à Bar le Duc d'une Licence professionnelle de valorisations non alimentaires des productions agricoles.

L'Andra a maintenu son effort de publication en 2008 sur les recherches qu'elle conduit (53 articles de rang A ont été publiés pour un impact factor moyen de 1,84 calculé sur 41 publications).

Le colloque international organisé à Lille en septembre 2007 a réuni plus de 450 participants représentant plus de 20 nationalités différentes. L'Andra a lancé la préparation 4ème colloque international sur les argiles, qui se déroulera du 29 mars au 1er avril 2010 à Nantes.

objectif du contrat

Poursuivre le développement de projets internationaux, notamment les projets intégrés européens

Au plan européen, l'Andra est impliquée dans les projets intégrés du VIème PCRD touchant au stockage des déchets radioactifs en couche géologique profonde. L'Andra est également impliquée dans des coopérations internationales dans le cadre de l'AIEA ou de l'OCDE. Pour l'ensemble de ces activités, l'Andra assurera les missions de coordination qui lui ont été confiées en visant plus particulièrement à (i) valoriser les résultats des actions internationales pour son propre programme scientifique et technologique, (ii) promouvoir le potentiel du laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne et (iii) assurer la diffusion des résultats obtenus (congrès et publications).

bilan

L'Agence a engagé en 2006 3,3 M€ dans les programmes du PCRD soit 0,5 M€ de plus qu'en 2005. Le projet CARD démarré en 2007 pour deux années devrait être suivi d'un projet de mise en place d'une plateforme de coordination entre agences (IGD-TP) pour laquelle l'Andra participe à un nouveau projet présenté à la commission en avril 2009.

L'Andra a soumis des propositions dans le cadre du premier appel d'offre du VIIème PCRD. Elle est pilote du projet MoDern sur le monitoring, et participe à trois autres projets CARBOWASTE sur les radifères graphites, Recosy sur les processus d'oxydo-réduction et FORGE sur les transferts de gaz. Seuls les projets CARBOWASTE et Recosy ont été acceptés en 2007. Les propositions pour les gaz et le monitoring ont fait l'objet de nouveaux appels en 2008 et ont été tout deux acceptés.

La participation aux programmes internationaux AIEA et OCDE est restée soutenue en 2008. L'ANDRA assure la présidence de plusieurs comités et ses agents participent aux travaux destinés à élaborer des documents de référence internationaux. Les travaux à caractère institutionnel réalisés par l'agence dans le cadre des différentes instances internationales, y compris l'UE, on mobilisé en 2008 l'équivalent de 8.5 h.an, contre 6.1 h.an l'année précédente.

objectif du contrat

Assurer l'exploitation du laboratoire souterrain de Meuse Haute-Marne en développant sa dimension d'équipement scientifique au service d'une large communauté

L'Agence s'attachera donc à développer la dimension d'équipement scientifique du laboratoire souterrain :

- d'une part, elle mobilisera la communauté scientifique dans la réalisation de son programme expérimental, notamment en y associant des partenaires au plan régional et national ainsi que des partenaires étrangers ;
- d'autre part, elle ouvrira cet équipement, en fonction des possibilités d'accueil du laboratoire, afin qu'il constitue un site d'exploration scientifique et de recherche disponible pour une large communauté scientifique. A ce titre, elle y accueillera des projets structurés évalués et sélectionnés en amont par les institutions de recherche.

bilan

Les partenaires nationaux et internationaux restent très impliqués dans le programme de recherche du laboratoire souterrain, tant au niveau de la conception que de la réalisation des expériences, de même que l'UTT et Nancy universités en tant que partenaires régionaux.

L'Agence a développé une réflexion sur la transformation progressive du laboratoire en un « très grand instrument scientifique », ouvert à une large communauté scientifique. Un colloque de prospective s'est tenu le 30 novembre 2007 à Paris et a réuni une centaine de participants. Trois tables rondes thématiques animées par une vingtaine d'intervenants ont permis de préciser les domaines scientifiques dans lesquels le laboratoire souterrain et son environnement pourraient être mis à contribution. L'intérêt spécifique du suivi

environnemental pérenne a été mentionné. Cette action est soutenue par la DGRI et fait l'objet d'une réflexion approfondie pilotée par JP. Finance, Président de Nancy-Universités, visant à préciser la faisabilité du TGI et à identifier les points forts d'un futur programme scientifique. La première réunion du groupe mis en place par JP. Finance s'est tenue le 26 février. Par ailleurs des discussions ont été initiées avec Nancy-Université pour évaluer la possibilité d'association de l'observatoire Pérenne de l'Environnement avec l'OSU nancéien en voie de création. L'évaluation scientifique du programme pluri-organismes lié au forage profond TRIAS par un conseil scientifique ad hoc a conduit à la construction d'un programme scientifique organisé autour d'une vingtaine de projets qui fait l'objet d'une demande de soutien à l'ANR en 2008. Suite à la réponse négative de l'ANR, et au souhait des organismes et universités de maintenir le programme, celui-ci a été maintenu sur la base largement auto-financée par les participants.

objectif du contrat

Conduire l'ensemble des recherches permettant la capitalisation des connaissances issues du site de Bure et des programmes d'études lancés avant 2005

Quelle que soit la situation envisagée au delà de 2006, l'Andra devra donc produire et coordonner des synthèses sur les différents éléments de son programme scientifique et technique. Outre ces synthèses, l'Andra fournira une base documentaire complète regroupant l'ensemble des rapports, thèses et publications. Enfin, l'Andra valorisera les principaux résultats obtenus par des publications dans des revues internationales.

bilan

L'actualisation du référentiel de Site a été planifiée, en cohérence avec les échéances fixées par la loi. Dans cet esprit, la base documentaire complète relative au milieu géologique (rapports, thèses et publications) sera regroupée sur un support diffusable aux publics.

objectif du contrat

Promouvoir la coordination des recherches sur le comportement des colis de déchets et l'entreposage

En prévision du débat de 2006, l'Andra conduira en liaison avec le CEA, les industriels et sous l'égide des pouvoirs publics, une réflexion sur les conditions optimales pour la poursuite des recherches sur ces trois thématiques. Concernant les études sur le comportement à long terme des colis de déchets, l'Agence étudiera la mise en place d'un pilotage permettant une meilleure intégration de l'environnement des colis dans les études relatives aux solutions de stockage, tout en s'appuyant sur les compétences du CEA. Concernant la conception de nouveaux colis de déchets, des modalités de travail permettant une consultation suffisamment en amont de l'Agence, devront être établies par cette dernière, le CEA et les producteurs de déchets. Enfin, l'Andra et le CEA proposeront

bilan

L'Andra et le CEA ont organisé, dès la fin 2005, puis les 20 janvier, 14 mars et 29 mai 2006, des réunions visant d'une part à redéfinir les contours du partenariat entre les deux organismes et d'autre part les modalités de transfert des informations portant sur les études menées par le CEA sur l'entreposage.

La loi du 28 juin 2006 a confié à l'Andra la responsabilité de l'entreposage. Un transfert des connaissances acquises par le CEA pour réaliser un entreposage de longue durée a été effectué fin 2006, en accord avec les pouvoirs publics, et s'est achevé début 2007. Le programme d'entreposage a été approuvé fin 2007. Conformément à la loi, les études seront menées en complémentarité avec le projet de

aux pouvoirs publics, en fonction des décisions du Parlement, les modalités adaptées pour l'orientation au-delà de 2006 des travaux sur l'entreposage.

stockage. Les études en cours visent à présenter en 2009 des options d'entreposage complémentaire au stockage.

Concernant le comportement des colis de déchets, l'Andra participe désormais aux programmes VESTALE (verres) et PRECCI (combustibles usés) aux côtés du CEA et des producteurs. Elle contribue financièrement aux aspects relatifs aux conditions de stockage. Les différents accords spécifiques liés à ces programmes ont été préparés et/ou signés. En décembre 2006, l'Agence a exprimé son besoin en matière de R&D sur les déchets MAVL sur la base des modalités de fonctionnement présentées et approuvées par le COSRAC en 2006. L'année 2007 a été consacrée à des discussions avec les producteurs concernés portant en particulier sur le calendrier et la mise en priorité des actions de R&D à conduire. Les producteurs ont proposé en 2008 un programme de travail sur la base de l'expression de besoins hiérarchisés de l'Andra.

objectif du contrat

Maintenir les compétences scientifiques nécessaires à la poursuite d'investigations sur d'autres milieux géologiques

L'Andra dispose d'une capacité d'expertise en matière de stockage dans divers milieux géologiques. Elle dressera notamment en 2005 le bilan de ses travaux de recherche évaluant l'intérêt du granite français. Au-delà de cette échéance, elle maintiendra une capacité de veille et d'analyse sur les différents milieux géologiques de manière à bénéficier des progrès réalisés au plan international et à pouvoir, le cas échéant, conduire une démarche d'exploration de milieux géologiques considérés comme présentant un intérêt. Pour ce faire, elle mobilisera la communauté scientifique et s'appuiera sur une association étroite avec ses partenaires étrangers. En particulier, elle poursuivra sa démarche de développement d'expérimentations propres dans les laboratoires souterrains étrangers en lien avec les décisions du Parlement en 2006.

bilan

Le bilan des travaux de recherche destiné à évaluer l'intérêt du granite Français a été évalué en 2005 (Dossier 2005 Granite). La loi du 28 juin 2006 n'a pas retenu de stockage en milieu granitique. Une veille sur les concepts de stockage dans ce milieu, développés par nos homologues étrangers, est toutefois maintenue. La communauté scientifique ne sera pas mobilisée sur ce thème, mais des expérimentations limitées aux barrières ouvragées se poursuivent avec la Suède (ASPÖ) et l'Agence participe à l'expertise du programme de recherche finlandais.

objectif du contrat

Disposer des outils, des compétences, des études et de l'organisation nécessaires à la poursuite de l'étude du stockage et des investigations sur site en cas de décision

En cas de décision de poursuite des travaux sur le stockage, il s'agirait à l'horizon 2010 de disposer des éléments nécessaires au passage ultérieur à une phase de nature technologique et industrielle au cours de la décennie 2010-2020.

bilan

La loi de programme du 28 juin 2006 fixe de nouveaux objectifs pour les études et recherches correspondant au stockage géologique réversible en couche géologique profonde. Les études et recherches sont conduites en vue de choisir un site et de concevoir un

Un tel objectif viserait à :

- caractériser à grande échelle la zone du laboratoire de Meuse / Haute-Marne au moyen d'une reconnaissance géologique élargie, à l'aide de forages et d'investigations géophysiques, afin de circonscrire au mieux la zone géologique d'intérêt pour une éventuelle installation de stockage ;
- concevoir et réaliser des démonstrations technologiques (démonstrateurs industriels, prototypes) dans le laboratoire souterrain ;
- optimiser les études d'ingénierie dans une perspective industrielle ;
- mener des programmes d'accompagnement scientifique sous-tendant l'optimisation des concepts et les essais expérimentaux, notamment afin d'orienter les choix technologiques ;
- poursuivre le développement des moyens de simulation notamment de la plate-forme Alliances ;
- consolider, sur la base des travaux antérieurs, les acquis en matière de sûreté dans la perspective de la préparation ultérieure d'un projet de rapport préliminaire de sûreté.

L'Agence se mettra en situation de conduire à partir de 2007 le programme scientifique et technique précédent si une telle orientation lui était donnée, en disposant des outils et des compétences nécessaires tant au niveau des ressources humaines internes que des partenaires.

centre de stockage, de sorte que la demande d'autorisation puisse être instruite en 2015 et, sous réserve de son autorisation, le centre mis en exploitation en 2025.

L'Andra a élaboré en 2006 le plan de développement du projet HAVL qui définit la stratégie des études et des recherches à mener sur la période 2007-2015 pour répondre à ces objectifs, ainsi que leur déroulement. Le plan de développement intègre les recommandations des évaluateurs du Dossier 2005. Il est décliné en programmes et activités transverses.

Le programme de reconnaissance depuis la surface définit les investigations nécessaires pour proposer des éléments de choix du site de stockage au sein de la zone de transposition. La première campagne de reconnaissance a été réalisée en 2007-2008 conformément au planning et budget initial. Elle confirme l'homogénéité de la couche à l'échelle de la zone de transposition.

Le programme d'expérimentations et d'essais de démonstration dans le Laboratoire Souterrain définit le contenu du programme expérimental à réaliser dans le Laboratoire Souterrain sur la période 2007-2014. Les expérimentations prévues sur 2007-2009 comprennent des essais technologiques (méthodes de creusement/soutènement, etc.) et des expériences à caractère phénoménologique (comportement géomécanique, gaz, etc.). Des démonstrations plus intégrées sont envisagées à partir de 2010. L'Andra a pris en charge l'exploitation du Laboratoire en 2007, dont l'autorisation a été prolongée jusqu'en 2011. Le creusement de deux nouvelles galeries expérimentales a été réalisé en 2008. Ces galeries permettront de tester en 2009 le creusement d'alvéoles de petit diamètre (type alvéoles HA) et de mettre en place les expérimentations phénoménologiques dont les résultats sont attendus pour le débat public prévu en 2013. Les équipes de l'Andra ont été distinguées pour la réalisation du Laboratoire lors du Grand prix national de l'ingénierie organisé par le MEEDDAT et Syntec.

Le programme d'ingénierie et d'essais technologiques définit le contenu des études techniques et des prototypes à réaliser. Dans le cadre du projet européen intégré Esdred, piloté par l'Andra, un démonstrateur de mise en place de colis HA a été réalisé en 2008. Ce démonstrateur a permis de tester à l'échelle 1 (gabarit et masses) les procédés d'accostage de la hotte de transfert à l'alvéole, de mise en place du colis dans l'alvéole et de retrait éventuel et d'optimiser la conception du robot-pousseur. Un centre technologique sera réalisé à proximité du Laboratoire pour présenter les prototypes au public. Le permis de construire a été obtenu début décembre 2007. Les travaux de construction sont en cours et ont permis de présenter les démonstrateurs technologiques lors de la conférence Euradwaste en octobre 2008. La mise en service du CTe est prévue en juin 2009.

En complément des programmes menés depuis le Laboratoire, le programme scientifique fixe les principaux enjeux pour la période 2007-2015. Les actions liées à la simulation et le développement de la plate-forme Alliances font l'objet d'un programme dédié.

L'Andra a également mis en place un nouveau programme lié à l'observation et à la surveillance de l'environnement et du stockage (POSEI), un programme d'information et de consultation, un programme colis et un programme entreposage (nouvelle mission de l'Agence). Le POSEI s'est particulièrement développé en 2008 notamment au travers de la création d'un groupement de Laboratoires dédié aux capteurs et à la mise en place des premières actions constitutives d'un observatoire pérenne de l'environnement sur le site de Meuse/Haute-Marne.

L'activité transverse sûreté a réalisé un bilan des demandes des évaluateurs et des acquis du dossier 2005 en matière de sûreté et une analyse des RFS et guides nationaux et internationaux applicables. Sur cette base, elle conduira les études complémentaires concernant notamment la sûreté en exploitation et intégrera les résultats acquis par les différents programmes pour décrire en 2009 différentes options de sûreté pour le stockage. Elle fournira en 2014 le rapport préliminaire de sûreté du dossier de demande d'autorisation de création.

Les résultats intermédiaires des programmes ont été présentés à la CNE en 2008. Ces résultats contribuent au choix d'options de conception, de sûreté et de réversibilité qui seront présentés en 2009.



objectif du contrat

Poursuivre et renforcer la démarche d'inventaire national des déchets radioactifs

La première édition de l'inventaire national a été rendue publique en novembre 2004. Une actualisation, prenant en compte les commentaires des lecteurs de tous horizons, sera produite pour le premier trimestre 2006. Au-delà de cette échéance, une parution périodique d'un inventaire remis à jour sera assurée tous les trois ans.

L'inventaire doit être une base de référence partagée par l'ensemble des acteurs intéressés par le domaine des déchets radioactifs et par le public en général. L'inventaire approfondira ses investigations dans le domaine des producteurs de déchets hors du secteur électronucléaire. Cela couvrira la poursuite des études à caractère historique sur les pratiques du passé. Pour l'ensemble des déchets, l'inventaire améliorera continuellement la précision et la clarté des informations présentées, réduisant ainsi les incertitudes résiduelles.

bilan

L'édition 2006 de l'inventaire national a été publiée et présentée à la presse le 7 mars 2006, avant le début du débat parlementaire, comme prévu.

Pour l'édition 2009, l'Agence a mis en place (2007) un outil de télé déclaration des données par les producteurs et formé ces derniers (début 2008). La déclaration par les producteurs a été réalisée à 99% à fin 2008. La publication de l'inventaire national est prévue pour juin 2009.

L'édition 2009 constituera une référence pour le PNGMDR 2009, notamment en matière de volumes et de filières.

Par rapport à l'édition 2006, l'inventaire 2009 apportera des compléments concernant les matières radioactives, les sols pollués, les déchets issus des essais nucléaires en Polynésie, les déchets historiques immergés et les entreposages de déchets.

objectif du contrat

Contribuer aux évaluations économiques concernant les différentes filières de gestion des déchets

La connaissance et la maîtrise des filières de gestion des déchets radioactifs renvoient également à une appréhension de leur économie. L'Andra mettra à disposition de la puissance publique son expertise technique de la gestion des déchets en liaison avec les aspects économiques. Dans ce cadre, l'Andra contribuera aux évaluations économiques concernant les différentes filières de gestion. Pour ce faire, elle disposera d'une capacité d'analyse fondée sur des données scientifiques, technologiques et d'ingénierie. Elle appuiera ce travail sur son retour d'expérience industrielle et ses projets de recherche. Elle assurera également une veille internationale dans ce domaine.

bilan

La loi du 28 juin 2006 instaure l'évaluation économique des charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance des installations de stockage. Le premier rapport triennal de l'Andra a été remis le 29 juin 2007, selon les modalités du décret du 23 février 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires, et de l'arrêté du 21 mars.

Par ailleurs, la loi confie spécifiquement comme mission à l'Agence (L542-12) « de contribuer, dans les conditions définies à l'avant-dernier alinéa du présent article, à l'évaluation des coûts afférents à la mise en œuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue, selon leur nature ». L'activité transverse coût du projet HAVL tient compte de cette mission avec un jalonement adéquat. Par ailleurs, l'Agence examine les mécanismes de financement des différentes filières de gestion des déchets à l'étranger. La prochaine évaluation des coûts est prévue en 2009-2010.

objectif du contrat

Poursuivre le développement d'un ensemble de documents de référence sur la gestion des déchets à destination d'un large public

L'Andra mettra à disposition un ensemble de documents ou de supports pédagogiques et concrets permettant de présenter les différents aspects de la gestion durable des déchets radioactifs. Elle s'attachera à rendre cet ensemble aussi exhaustif et systématique que possible dans un souci de constituer une base de données de référence. Ces différents documents seront également rendus accessibles par voie électronique. L'Andra placera un accent particulier sur le développement et l'enrichissement de son site Internet dont elle devra faire un outil de référence.

bilan

Un effort important a été réalisé en 2005 afin d'enrichir le site Internet d'informations sur l'actualité de l'Agence et sur l'information scientifique : un espace sciences a été créé et les informations sur la situation internationale ont été enrichies. En 2006, le site Internet a été enrichi d'un espace international et d'un espace dédié à la préservation de la mémoire des stockages. En 2007, les efforts ont porté sur l'amélioration du dynamisme du site, en développant les informations et le multimédia. Le site permet par exemple de consulter les appels d'offres de l'Andra. Globalement depuis 2005, en moyenne 40 % des informations ont fait l'objet d'une mise à jour. En 2008, la refonte du site Internet a consisté à revoir son architecture pour proposer une information plus adaptée à la diversité des publics de l'Agence.

Le nombre de consultations du site Internet a augmenté régulièrement depuis plusieurs années : 409164 pages vues en 2003, 758 916 en 2006. Comme attendu, une baisse des consultations est observée en 2007 (554 664) du fait de l'actualité moins riche que celle de 2006. En 2008, 645 360 pages ont été vues. Le nouveau site en 2009 a eu près de 207 000 pages vues au 1^{er} trimestre.

Le nombre de brochures demandées et diffusées a augmenté de manière significative en 2006 (330000) et s'est maintenu à un bon niveau en 2007 (310000). L'année 2006 avait été marquée par la publication de l'Inventaire national et la parution de la loi du 28 juin 2006. Les brochures les plus demandées en 2007 et 2008 concernent le résumé du plan de développement du projet HAVL, la brochure sur la loi, les plaquettes sur les sites de l'Andra et l'Andra en bref.

L'Agence privilégie les commandes de brochures via Internet en limitant la diffusion systématique.

objectif du contrat

Maintenir une implication forte en matière d'information locale et développer la connaissance des activités réalisées sur les sites

L'Agence participera à l'information locale à proximité de ses installations (centre de la Manche, centres de l'Aube et laboratoire de Meuse / Haute-Marne), afin de permettre la compréhension et le suivi de ses activités. A cet effet, elle contribuera notamment à in-

bilan

En 2005, l'Andra a participé à tous les débats organisés par la CNDP. Elle a également réalisé une exposition à la cité des sciences et de l'industrie sur les déchets radioactifs. La mission d'information s'est ensuite adaptée aux enjeux de la loi du 28 juin 2006.

former régulièrement les commissions locales chargées de suivre ses activités. Elle maintiendra son effort en termes d'organisation de visites sur les sites et de rencontre avec tous les publics. Elle poursuivra l'édition régulière de journaux d'information retraçant ses activités.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation de l'échéance de 2006, l'ANDRA apportera son concours à la consultation organisée par la Commission nationale du débat public (CNDP) dans le courant de l'année 2005 sur le thème « des options générales » en matière de gestion des déchets radioactifs.

Elle inscrira enfin ses activités de parrainage dans le cadre de sa charte des relations avec les publics en veillant à limiter ses interventions aux thèmes d'intérêt mentionnés dans cette dernière.

Les équipes de communication ont progressivement accentué leur présence auprès des publics autour des sites. Ceci se traduit par une fréquentation plus importante. Le nombre de visiteurs sur les sites a augmenté en 2006 de presque 30% par rapport à 2005, ce qui témoigne de l'intérêt du public sur la question de la gestion des déchets. En 2007 et 2008, le nombre de visiteurs se maintient.

Globalement, sur la période 2005-2007, 40 000 personnes ont visité les sites, soit dans le cadre de visites individuelles, soit dans le cadre de Journées portes ouvertes. En 2008, le Labo Souterrain a accueilli 11 555 visiteurs, le centre Manche 1621 et les centres Aube 4217.

Depuis 2006, un travail d'animation et de refonte des bâtiments d'accueil du public a été effectué. L'exposition permanente du BAP du Laboratoire Souterrain a été remodelée pour présenter les 15 années de recherches de l'Andra. De nombreuses expositions ont été accueillies sur chacun des sites couvrant des thématiques diverses (le patrimoine, la géologie, l'histoire, les déchets, etc.).

Une réflexion sur l'ensemble des expositions permanentes a été lancée en 2008 afin de proposer une information plus pédagogique et plus large sur la gestion des déchets radioactifs.

La construction du Centre technologique de Saudron a été engagée en mars 2008 avec une exposition permanente qui s'intègre dans la réflexion globale de l'ensemble des BAP.

L'Agence informe régulièrement les commissions locales. On retiendra que depuis mi-2005 elle fait découvrir aux commissions locales des sites les autres sites de l'Andra et d'autres sites nucléaires (Areva à la Hague par exemple) qu'elles ne connaissent pas. A noter également que l'Agence a organisé en 2006, 2007 et 2008 une rencontre informelle des élus de ses sites au salon des maires.

L'édition de journaux d'information s'est poursuivie en 2006 et 2007. En 2008, une réflexion sur les journaux de sites et notamment le journal de l'Andra a été lancée pour adapter nos informations à nos publics et garantir une meilleure fréquence dans leur diffusion.

Les parrainages qu'elle a financés ces deux dernières années s'inscrivent dans les thématiques prévues dans sa charte. On relèvera en 2007 et 2008 les parrainages de la société géologique de France dans le cadre de l'année de la terre sur les métiers de la géoscience, l'exposition du Palais de la Découverte "séismes, volcans et tsunamis" qui a été transportée en Meuse en 2008, les partenariats avec les archives du Mont St Michel, les herbiers de Cherbourg et avec la Médiathèque de Troyes.

objectif du contrat

Promouvoir la diffusion de l'information scientifique et technique

L'Andra accroîtra la diffusion d'informations scientifiques et techniques à travers des médias adaptés et accessibles aux divers publics. Dans cette optique, quatre axes seront privilégiés :

- la production de documents courts et pédagogiques rendant compte des objectifs visés et des résultats obtenus ;
- l'accès, via le site Internet de l'Andra, à l'actualité technique de l'Agence ;
- le développement des collections scientifiques et techniques de l'Agence au travers de synthèses destinées à un public recherchant une information détaillée sur un sujet donné. Dans ce cadre, l'Andra s'attachera à valoriser au mieux les documents produits dans le cadre de dossiers tels que le dossier 2005 en présentant une version condensée et aisément accessible ;
- la publication, en lien avec ses partenaires académiques, de documents thématiques pouvant servir de base à des enseignements de premier cycle universitaire.

bilan

L'actualité scientifique et technique de l'Agence a été régulièrement relayée sur le site Internet depuis 2005. Un espace sciences constitué d'informations structurées selon le niveau de connaissance du lecteur a été créé en 2005. Le site a été enrichi de documents visuels animés. Le dossier 2005 a été rendu accessible en ligne, et l'Agence a soutenu toutes les demandes de production de ses partenaires académiques. Depuis 2006, la page d'accueil du site Internet s'ouvre sur l'actualité technique de l'Agence.

18 documents ont paru en 2008 (pour 18 en 2007, 23 en 2006 et 49 en 2005).

En 2008, une réflexion a été lancée pour faire évoluer l'ensemble de la ligne éditoriale des supports de communication afin de disposer d'informations plus adaptée à la diversité des publics.

D'autres actions contribuent à promouvoir la diffusion de l'information :

- L'Andra participe depuis de nombreuses années à la fête de la Science à proximité de ses sites et sur Paris, en animant des stands et en organisant des conférences thématiques. Le thème de 2006 était l'Argile. Celui de 2007 était consacré à la surveillance de l'environnement. En 2008, l'agence a participé à la ville Européenne des Sciences, un événement organisé au Grand palais à Paris par le Ministère de la recherche. Une visite d'une reproduction du Laboratoire Souterrain était proposée au public. 2500 visiteurs ont été accueillis sur le stand de l'Andra.
- Un document explicitant les objectifs et les concepts d'un stockage de déchets radifère graphite (FA-VL) a été réalisé à destination des décideurs, dans le cadre de la recherche de sites.
- L'Andra a accueilli dans les locaux du Centre technologique de Saudron une session de la conférence EURADWASTE en octobre 2008.

objectif du contrat

Renforcer la dimension internationale et les échanges avec les acteurs homologues

La gestion des déchets radioactifs constitue une problématique largement partagée au plan international. Tous les pays sont confrontés à la question de la diffusion de l'information et des relations avec les publics. L'Andra maintiendra une veille sur les pratiques des pays étrangers. Elle participera ou contribuera à organiser des cercles d'échange avec ses homologues sur les expériences dans ce domaine. Elle renforcera

bilan

Afin de renforcer son action à l'international, l'Andra a créé fin 2006 une direction de la communication et des affaires internationales.

L'action de veille à l'international s'est poursuivie en 2008 par la mise à jour de ses monographies sur les pays étrangers. Un rapport de synthèse a été préparé à l'intention de la CNE sur les recherches en cours dans les différents pays. Un projet d'annexe interna-

• • • objectif du contrat

son action de diffusion des résultats scientifiques et technologiques de ses projets dans le cadre international. Enfin, elle s'appuiera sur les projets promus dans le cadre européen pour renforcer son implication dans les domaines de la formation et de la diffusion des savoir-faire scientifiques et techniques.

• • • bilan

tionale pour le PNGMDR de 2009 a également été préparé.

Toujours dans le secteur de la veille, un rapport a été mis à jour et complété sur la concertation dans les différents pays engagés sur des programmes de stockage de déchets radioactifs. Le rapport sur les pratiques en matière d'entreposage a également été complété.

Les relations institutionnelles avec les agences étrangères se sont poursuivies en 2008, avec notamment les réunions avec ENRESA (Espagne), SKB (Suède) et une mission en Corée. Un accord de coopération a été signé avec le NDA britannique, un autre avec l'agence roumaine ANDRAD.

L'Andra a continué sa participation aux échanges avec les autres agences homologues à travers l'EDRAM.

Dans le cadre des activités de l'AEN, la participation de l'ANDRA est restée élevée, notamment avec une forte contribution au groupe mis en place l'année précédente sur la réversibilité.

L'Agence participe aux travaux du club des agences européennes ainsi qu'aux travaux de l'AIEA (technologies de gestion des déchets, entreposage, Knowledge Management, etc.).

A signaler l'organisation d'une importante manifestation européenne sur le site du Laboratoire Souterrain à l'occasion de la conférence internationale Euradwaste, avec près de 300 visiteurs sur le site.

RETOUR

objectif du contrat

Inscrire les activités de l'Agence dans un cadre cohérent et rigoureux en matière de sûreté

L'Agence veillera à la rigueur de sa démarche de sûreté pour l'ensemble de ses activités. Une attention particulière sera prêté au suivi du respect des procédures au travers de contrôles réguliers. L'Andra s'assurera particulièrement de la cohérence des approches de sûreté entre les différents volets de ses activités. Elle organisera pour ce faire des échanges réguliers entre les différentes équipes afin de garantir le partage de l'information et de mettre en perspective les principaux choix de sûreté.

bilan

Cinq contrôles ont été réalisés en 2005, cinq en 2006, quatre en 2007 et quatre en 2008 (formalisation du référencement des provisions de moyen et long terme, contrôle de conformité à l'arrêté rejets du CSM, deux contrôles transports lors de la collecte de déchets radioactifs du nucléaire diffus) sur tous les sites de l'Agence. Ces contrôles ont donné lieu à des améliorations en matière de maîtrise des prestataires, de maîtrise du risque chimique et de respect de la réglementation.

Concernant la cohérence des approches de sûreté :

- le retour d'expérience du CSFMA en matière d'élaboration de spécifications sera utilisé pour les futures spécifications et rapports de sûreté des projets HAVL et radifères graphites,
- la méthodologie de détermination des fonctions de sûreté mise en œuvre pour le dossier HAVL argile 2005 et pour la couverture du centre Manche en 2006 sera appliquée sur les autres projets.

La démarche de sûreté mise en œuvre pour le Dossier 2005 a été présentée en 2006 aux unités de l'Andra et lors du séminaire international organisé par l'AEN/AIEA en janvier 2006 « safety case where do we stand ».

Un protocole d'accord avec l'IRSN a été signé début 2007 pour des échanges sur des thèmes techniques et scientifiques relatifs à la sûreté des stockages. Les sujets abordés en 2007 et 2008 sont relatifs aux travaux du Laboratoire Souterrain, à la biosphère, aux règles générales d'exploitation des centres de stockage et aux RFS applicables aux centres et projets.

objectif du contrat

Poursuivre la démarche d'amélioration continue dans le domaine de la qualité et de l'environnement

La période du précédent contrat a été marquée par l'obtention des certifications qualité et environnement (ISO 9001 et 14001) de l'Agence en 2001 et le renouvellement des certificats, pour une période de trois ans, en 2004. Ces normes impliquent une démarche de progrès continu qui sera maintenue au cours des prochaines années. Dans ce cadre, l'Agence préparera le renouvellement des certificats en 2007. Elle anticipera si besoin les évolutions des normes ISO. Un effort particulier sera mené en matière documentaire afin de consolider le système de gestion électronique des documents de l'Agence.

bilan

L'Agence a maintenu ses efforts d'amélioration continue en matière de qualité et d'environnement. L'audit externe réalisé en avril 2006 s'est conclu par le maintien des certifications ISO 9001 et ISO 14001, l'audit de renouvellement réalisé en mars 2007 s'est soldé par un avis favorable pour le renouvellement des deux certificats et les audits de suivi de 2008 et 2009 par le maintien des deux certificats. Aucune non-conformité en 2006, une non-conformité mineure en 2007 et aucune en 2008 et 2009.

objectif du contrat

Faire conduire régulièrement une évaluation internationale par les pairs des travaux de recherche de l'Agence, notamment en 2005

Les recherches et les projets de l'Andra doivent faire l'objet non seulement d'évaluations dans le cadre national par les instances concernées (commission nationale d'évaluation, conseil scientifique...), mais doivent également être confrontés à la critique internationale. Dans cet esprit, l'Andra fera réaliser au cours de l'année 2005 une expertise internationale du dossier de synthèse qu'elle doit produire à cette date sur la faisabilité du stockage en formation argileuse. De manière générale, elle fera procéder régulièrement à une expertise de ses recherches.

bilan

L'Agence de l'Énergie Nucléaire de l'OCDE a conduit en 2005 une évaluation par les pairs de l'Andra. L'objectif général de la revue était de vérifier que le dossier préparé par l'Andra était solidement fondé et réalisé avec compétence en termes d'approche utilisée, de méthodologie et de stratégie.

Suite à la nomination de la nouvelle CNE, une première audition a eu lieu le 1er juin 2007 pour examiner la stratégie de l'Agence au regard du PNGMDR. Trois autres auditions ont été organisées visant à présenter les différents programmes mis en place par l'Andra : simulation, ingénierie, reconnaissance, expérimentations, science et observation-surveillance. Deux auditions et une réunion ont eu lieu en janvier et février 2008 et ont permis de compléter la revue par la CNE des programmes de l'Agence. Une dernière audition en avril 2008 a été l'occasion de présenter les premiers résultats issus de différents programmes. A l'Automne 2008 d'autres auditions ont permis de compléter ces premiers éléments.

objectif du contrat

Renforcer le rôle et l'implication du conseil scientifique de l'Andra

Le conseil scientifique examine les éléments constitutifs de la politique scientifique de l'Agence et formule des recommandations sur les orientations souhaitables. Il examinera annuellement les points suivants :

- partenariats nationaux et internationaux, groupements de laboratoires ;
- allocations de thèse et de post-doctorats en lien avec le comité chargé de sélectionner les thèses financées par l'Andra ;
- communication scientifique (colloques, publications, synthèses)

Sur l'ensemble de ces points, le conseil scientifique émettra des recommandations visant à orienter la politique scientifique de l'Agence et à assurer la cohérence globale de sa mission d'agence de programmes. Le conseil scientifique mènera également l'évaluation des équipes scientifiques en visant à s'assurer de la disponibilité des compétences nécessaires à la réalisation des programmes scientifiques. Il émettra des avis en matière de formation des équipes et de veille scientifique.

bilan

En 2006, le Conseil Scientifique a rendu plusieurs avis, notamment sur :

- la première version du programme scientifique 2006-2010
- la problématique des gaz dans le stockage
- les partenariats et groupements de laboratoires
- la politique internationale

En 2007, le Conseil Scientifique a rendu plusieurs avis sur :

- le programme de reconnaissance depuis la surface
- les expérimentations en laboratoire souterrain
- le plan de développement HAVL
- le programme de simulation HAVL
- le projet graphite radifères
- le programme d'observation et de surveillance HAVL

En 2008, le Conseil scientifique a rendu des avis sur le projet HAVL :

- le programme d'information et de consultation
- le programme d'entreposage
- la participation de l'Andra aux 6ème et 7ème PCRD
- le programme d'étude d'ingénierie et d'essais technologiques
- le projet européen Funmig
- les transferts dans les encaissants

et sur le projet FAVL (rapport d'analyse géologique des candidatures).

En 2008 les services DS/MG et DS/EAP ont également été audités.

objectif du contrat

Poursuivre le développement d'un contrôle interne pour les aspects financiers, comptables et administratifs

Dans le domaine de la gestion, l'Agence conduira des contrôles internes pour permettre un suivi régulier de l'application des procédures et pour effectuer des propositions d'amélioration de la gestion. Les résultats de ces contrôles seront transmis au conseil d'administration de l'Agence ainsi qu'au contrôle d'État.

bilan

Trois contrôles internes ont été menés en 2006. Il n'a pas été relevé d'anomalies (respect de la réglementation ou pratiques frauduleuses). Les points significatifs ont été présentés en juin 2007 au conseil d'administration de l'Agence.

Le rapport sur le contrôle interne de l'Agence a été approuvé par le conseil d'administration en juin 2008. La procédure relative aux audits internes a été modifiée début 2008 pour intégrer de façon plus pérenne la réalisation de contrôles internes à caractère administratifs financiers en sus des contrôles qualité. Ce dispositif permet également de répondre aux nouvelles dispositions induites par le dispositif réglementaire venant en application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 (sécurisation du financement des charges nucléaires futures). Suite au départ du contrôleur interne, l'équivalent d'un demi poste sera conservé pour les contrôles à caractère administratif et financier.

En 2007, un contrôle interne relatif à l'organisation de la sécurité (délégations de pouvoir en particulier) a été réalisé, et finalisé en 2008. Un travail important sur la formalisation et la vérification des provisions de moyen et long terme (constitution d'un référentiel documentaire, traçabilité des justificatifs et avis,...) a été mené fin 2008 en vue du contrôle des commissaires aux comptes. Par ailleurs, le contrôle des dépenses affectées au fonds Recherche a été intégré à la mission des commissaires aux comptes de l'Agence et doit s'achever au 1^{er} trimestre 2009.

objectif du contrat

Assurer un bilan annuel de l'exécution du contrat

A l'initiative du Commissaire du Gouvernement, l'Andra présentera à ses tutelles les résultats de l'année achevée au cours d'une réunion organisée avant la fin du premier semestre de l'année suivante. Le déroulement du contrat fera ensuite l'objet d'un examen annuel par le conseil d'administration de l'Agence. Cet examen se fondera notamment sur les indicateurs définis en annexe. Les indicateurs seront mis régulièrement à la disposition du personnel de l'Agence.

bilan

Le bilan annuel est présenté chaque année lors du conseil d'administration de juin.

Les résultats des indicateurs d'atteinte des objectifs du contrat sont portés en permanence à la connaissance du personnel de l'Andra via le réseau informatique de l'Agence.

objectif du contrat

Permettre l'adaptation des compétences aux enjeux de l'après 2006

Quel que soit le développement des recherches sur le stockage des déchets à haute activité et à vie longue en 2006, des évolutions en terme de compétences pourront se faire jour dans le domaine de la mission de recherche. Pour les ingénieurs scientifiques et de projets, l'Agence développera une gestion prévisionnelle plus personnalisée qui comprendra plusieurs volets :

- l'identification des compétences nécessaires à moyen terme et des qualifications restant à acquérir par rapport à celles actuellement disponibles,
- l'identification de parcours professionnels possibles, internes ou externes,
- l'établissement de parcours de formation pluriannuelle permettant aux salariés de l'Agence de prendre en compte les évolutions du programme scientifique,

Par ailleurs, une veille sera conduite sur les compétences nouvelles éventuellement nécessaires.

Dans la perspective d'une poursuite de l'activité du laboratoire souterrain de Meuse /Haute-Marne, une attention particulière sera prêtée à la nécessaire mobilité entre ce dernier et les autres structures de l'Agence, par exemple en instaurant des périodes de mobilité interne.

bilan

Les évolutions métiers susceptibles d'impacter le projet HAVL ont fait l'objet d'une présentation au comité d'entreprise en décembre 2006.

Une réflexion sur les compétences nouvelles a été engagée depuis 2006. Par ailleurs, un service dédié à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) a été créé au sein de la Direction des ressources humaines en septembre 2007. En 2008, un accord GPEC a été signé avec l'ensemble des partenaires sociaux. Une présentation des orientations et actions conduites par l'Agence en matière de GPEC a été faite lors du Conseil d'administration du 26 juin 2008. Dans le cadre de sa mise en œuvre, on soulignera sur la base de l'identification nécessaire des compétences à court et moyen terme le nombre élevé de recrutements réalisés sur la période 2007-2008 (près de 100 personnes). Par ailleurs, une programmation pluriannuelle des recrutements est effectuée dans le cadre du PMT de l'Agence.

S'agissant de l'adaptation des compétences, un effort soutenu en matière de formation est réalisé. Le nombre d'heures de formation par agents a augmenté sur la période du contrat (26, 4 heures par agent et par an en 2008 ; 21,1 en 2007 ; 21,4 en 2006 et 17,6 en 2005).

L'effort formation de l'Andra correspond à environ 5% de sa masse salariale.

objectif du contrat

Développer les échanges avec les partenaires de la recherche et de l'industrie

Les mécanismes de mobilité externe sont insuffisamment développés. L'Agence poursuivra ses efforts pour promouvoir ce type d'outil à des fins de gestion des compétences et des ressources humaines. A cet effet, elle s'orientera vers des échanges plus systématiques avec de nouveaux partenaires ayant des compétences sur certains secteurs proches afin d'identifier les besoins réciproques. Elle procédera à un examen critique de l'ensemble des conventions de mobilité et ne conservera que celles dotées d'une réelle valeur ajoutée

bilan

21 mobilités entre partenaires de l'Andra ont été effectuées depuis 2005. On observe depuis 2007 davantage de mobilités vers l'Andra. En 2008, 10 personnes venant d'organismes liés à un accord de mobilité ont rejoint l'Andra. Cette tendance traduit l'attractivité de l'Agence en matière de recrutements.

En 2006, une réflexion a été engagée dans le cadre du club DRH-EPIC pour organiser et encadrer la mobilité entre établissements. Une charte a été signée avec 14 EPIC et des outils ont été développés : un questionnaire pour cerner les métiers et les points communs entre organismes et un « kit » destiné à faciliter les transferts et qui comprend notamment une convention-type. Des correspondants mobilité ont été identifiés dans chaque organisme.

objectif du contrat

Poursuivre les actions pour la gestion prévisionnelle des carrières

Dans ce cadre, l'Andra devra tirer le meilleur parti du savoir-faire détenu par ses salariés les plus expérimentés. Elle s'efforcera de valoriser au mieux leur expérience en explorant des pistes telles que la conduite de missions transversales, la formation des jeunes salariés ou la formalisation du savoir-faire acquis pour en assurer la transmission. Elle poursuivra son action proposant à chaque salarié un suivi personnalisé de sa carrière veillant à valoriser ses compétences.

bilan

Un recensement par unité des salariés les plus expérimentés a été réalisé. En 2006, une première action a été lancée dans une unité sur la base d'un cas concret de transmission formalisée du savoir-faire de la part d'un salarié proche de la retraite vers un autre salarié, nouveau dans l'unité. Un bilan sera effectué avant d'envisager la généralisation de ce mode de fonctionnement. Cette réflexion sera intégrée dans une démarche plus globale de Knowledge Management.

Des entretiens pour l'ensemble des salariés de l'Agence âgés de plus de 55 ans (57 salariés) ont été réalisés (à fin 2008, 85% des entretiens ont été réalisés). Dans le cadre de l'accord GPEC, cette action est pérennisée.

objectif du contrat

Renforcer l'implication du personnel au moyen d'actions de sensibilisation aux enjeux de l'Agence

De manière à renforcer l'implication du personnel dans la réalisation de ses projets et activités, l'Agence a développé depuis plusieurs années plusieurs démarches ou outils (management par objectifs, entretiens annuels d'activité, élaboration d'un référentiel de compétences en lien avec la norme ISO 9001, réunions régulières donnant lieu à des échanges directs entre les salariés de l'Agence et la direction...). Dans ce cadre, l'Agence s'attachera en particulier à responsabiliser de manière accrue l'encadrement, notamment en matière d'animation des équipes. Elle poursuivra le développement des compétences managériales et formalisera les bonnes pratiques dans le cadre de sa politique qualité.

bilan

Des réunions d'échanges se sont tenues avec la direction et le personnel de l'Agence notamment pour présenter le projet de loi de programme sur les matières et déchets radioactifs, qui a été promulguée le 28 juin 2006. Le 6 février 2007, la direction a réuni l'ensemble du personnel pour présenter les enjeux de la nouvelle loi et le programme de travail correspondant.

Dans le cadre de la démarche de préparation du futur contrat quadriennal, l'ensemble de l'encadrement a été réuni le 2 octobre 2007 et le 14 février 2008. Par ailleurs, une enquête auprès du personnel a été réalisée fin 2007 (60% de taux de réponse).

Des réunions avec le personnel et la directrice générale ont eu lieu en 2008 pour présenter les résultats de l'enquête interne et les grandes orientations du futur contrat. Enfin, le 6 janvier 2009, l'ensemble du personnel a été réuni pour la présentation du nouveau contrat quadriennal 2009-2012.

En moyenne, la directrice générale rencontre le personnel à une fréquence d'une dizaine de réunions par an.

La DRH rencontre chaque année l'encadrement pour l'aider à préparer les campagnes d'entretiens annuels. La politique qualité a été révisée en 2006. Elle rappelle désormais que l'encadrement a un rôle majeur à jouer pour créer les conditions propices au développement de la motivation et de l'autonomie des salariés.

Le taux de réalisation des entretiens annuels est élevé à l'Agence (en moyenne 98% par an).

objectif du contrat

Poursuivre un dialogue social approfondi

L'Andra poursuivra le dialogue établi avec ses partenaires sociaux. Ce dernier constitue un atout pour favoriser le bon développement des projets de l'Agence au cours des prochaines années. Cela recouvre notamment la volonté d'un échange ouvert et sans a priori sur les orientations et priorités de l'Agence.

bilan

Les points de rencontre régulier avec les partenaires sociaux ont permis en 2005 la signature de plusieurs accords (accord salarial, accord intéressement, PERCO, etc.).

En 2006, plusieurs accords ont été signés avec les partenaires sociaux (accord salarial, avenant à l'accord d'intéressement, accord sur la durée des mandats CE/DP).

En 2007 deux accords ont été signés :

- accord relatif à la formation professionnelle ;
- accord sur l'emploi des handicapés.

En 2008, on soulignera le nombre élevé d'accords signés avec les partenaires sociaux :

- accord salarial 2008 ;
- accord d'intéressement 2008-2010 ;
- accord sur la GPEC au sein de l'Andra ;
- accord relatif à la monétisation des RTT ;
- accord relatif à la journée de solidarité ;
- accord collectif sur la durée du mandat des représentants élus du personnel.

objectif du contrat

Financement des activités industrielles

Les activités industrielles sont financées par l'intermédiaire de contrats entre l'Andra et les producteurs de déchets. L'objectif visé est à terme la conclusion de contrats d'une durée de cinq ans afin de conférer au dispositif une meilleure stabilité. Ces contrats doivent permettre une gestion des activités industrielles dans des conditions exemplaires de sûreté, de protection de l'environnement et de maîtrise des coûts. A ce titre, l'Andra sera également fondée à bénéficier d'une marge sur de telles activités, qui restera affectée à l'Agence pour conduire ses projets, notamment ceux ne faisant pas l'objet de dispositifs conventionnels avec les producteurs de déchets. Les priorités d'emploi de cette marge seront discutées au sein du conseil d'administration de l'Agence, notamment dans le cadre de l'examen du schéma de financement à long terme de ses activités.

Pour trancher d'éventuels différends entre l'Andra et les producteurs dans le cadre de la détermination des tarifs, un mécanisme d'arbitrage pourra être mis en place sous l'égide de la puissance publique. Par ailleurs, dans le cas d'un contrat non finalisé six mois après l'arrivée à échéance du précédent et dans l'attente d'une convergence avec les producteurs, la puissance publique pourra demander à l'Andra de mettre en œuvre un système de tarification du type frais réel plus marge forfaitaire.

D'une façon générale, l'Andra ne pourra procéder à la mise en exploitation d'un nouveau centre de stockage, sans que les textes contractuels nécessaires aient été préalablement finalisés avec les producteurs et signés.

bilan

Une note a été finalisée pour le Conseil d'administration du 19 octobre 2007 concernant trois objectifs liés :

- le financement à long terme de l'Agence ;
- les actifs dédiés (couverture des charges de moyen et long terme) ;
- l'utilisation de la trésorerie, notamment pour créer le fonds d'actifs dédiés et pour les projets futurs de l'Agence.

Les principaux projets nécessitant un financement des investissements par l'Agence sont suivis par le Conseil d'administration (installation de contrôle des colis, entreposage).

La question de l'utilisation de la marge continue à être régulièrement soulevée en Conseil d'administration par les producteurs qui demandent que son utilisation soit clarifiée. Ils posent également la question de la légitimité de son existence.

Une mission conjointe du Conseil Général des Mines, de l'Inspection Générale des Finances, et de l'Inspection Générale de l'Environnement a été lancée le 8 avril 2008, et, sans trancher la question, n'a pas remis en cause la légitimité de l'Agence à disposer d'une marge. Des suggestions sont faites pour étudier la possibilité d'abandonner les contrats forfaitaires au profit de contrat coût réel + marge + clause de productivité.

objectif du contrat

Mise en place d'un financement pour les activités de recherche

Afin d'assurer la continuité des activités de recherche, un mécanisme de financement couvrant les activités de recherche pour les années 2006 à 2008 sera défini dès 2005. Il se fondera sur le scénario décrit dans la section du contrat consacrée à la mission de recherche et privilégiera la continuité par rapport à l'existant (en particulier l'application du principe pollueur-payeur).

bilan

Un avenant à la convention « profonds » a été signé par EDF, AREVA (COGEMA) et le CEA le 1^{er} mars 2006.

Une taxe dite de « recherche », additionnelle à la taxe INB, a été créée par la loi du 28 juin 2006. Ce nouveau dispositif de financement alimente un fonds recherche interne à l'Agence, depuis le 1^{er} janvier 2007.

objectif du contrat

Modalité de financement de nouveaux projets

Pour tous les projets de création de nouvelle installation, l'Andra s'attachera à disposer d'un préfinancement des producteurs de déchets concernés. Ce principe s'appliquera en particulier pour le projet lié aux déchets radifères et de graphite.

bilan

Le projet radifères/graphite a redémarré dans le cadre de la convention existante, sachant que l'Andra est considérée « producteur » de déchets radifères (pour une part de 1/6^e) dans le contrat de financement du projet. Le projet de contrat quadriennal 2009-2012 reprend le même principe.

objectif du contrat

Modalités de financement des activités d'intérêt général

Les actions de l'Andra qui s'inscrivent dans le cadre de missions d'intérêt général seront financées par l'Agence sur ses ressources propres, abondées en tant que de besoin par une subvention inscrite au budget du ministère chargé de l'industrie. Les missions d'intérêt général bénéficiant de cette subvention seront :

- d'une part, les activités de réalisation et d'actualisation de l'inventaire national des déchets, dont le volume fera l'objet d'une programmation pluriannuelle indicative ;
- d'autre part, certaines activités relatives à la collecte de déchets radioactifs dispersés et à la dépollution de sites contaminés, qui ont été confiées à l'Andra par les pouvoirs publics. D'ici à la fin 2005, l'Agence proposera à l'approbation des ministères de tutelle des dispositifs de gestion et de financement (critères et barèmes d'intervention, modalités d'examen et de suivi des dossiers) correspondant à chaque type d'activités.

bilan

Un financement de 1,88 M€ TTC a été attribué à l'Andra en 2006 et 1,90 M€ en 2007.

Inscrite en loi de finances 2008 pour 4,46M€, la subvention a été versée à hauteur de 3,2M€, (le reliquat de versement de 1,2M€ est susceptible d'être reporté sur 2009, en complément de la subvention inscrite dans le PLF 2009). Le montant consommé au titre de 2008 s'élève à 2 M€ (l'écart étant lié à deux dossiers budgétairement importants : Isotopchim et Bayard).

La loi du 28 juin 2006 a officialisé le fait qu'une subvention contribue au financement des missions d'intérêt général. A ce titre, une commission nationale des aides dans le domaine radioactif a été créée le 27 avril 2007 par le Conseil d'administration afin d'émettre un avis sur les dossiers nécessitant un financement par subvention, et sur les priorités d'utilisation de la subvention publique. Les modalités de fonctionnement de cette commission, décrites dans une charte spécifique, ont été approuvées par le conseil d'administration du 19 octobre 2007.

Une plaquette d'information à destination des élus locaux a été réalisée et diffusée au niveau national au dernier trimestre 2008, suite à la parution de la circulaire interministérielle d'information sur les missions d'intérêt général confiées à l'Andra et les conditions de recours à la subvention publique. La plaquette d'information a également été adressée aux services de secours et aux syndicats de traitement de déchets.

objectif du contrat

Financement à long terme du centre de la Manche

Une première étude sur le financement à long terme du centre de la Manche a été réalisée en 2003. Elle sera reprise et approfondie en vue de déboucher sur la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne défini avec les producteurs de déchets, assurant la disponibilité des moyens nécessaires sur la période de surveillance du centre. La solution finalement retenue devra être définie en cohérence avec les éventuelles décisions du Parlement dans le cadre de la loi sur les déchets radioactifs prévue en 2006.

bilan

L'étude réalisée sur le financement à long terme du CSM ne peut être menée plus avant sans l'achèvement des études techniques sur une solution de couverture (d'ici 2009). Dès à présent, le financement est contraint par les exigences de la loi du 28 juin 2006. C'est l'article 20, son décret d'application et l'arrêté correspondant qui pérennisent et sécurisent le financement des charges nucléaires futures.

objectif du contrat

Couverture des charges de moyen et long terme

L'Andra mettra en place un dispositif permettant de définir des actifs dédiés en regard des provisions de long terme incluses dans ses comptes. Elle utilisera pour ce faire sa trésorerie disponible. La mise en place de ce mécanisme sera réalisée progressivement sur la période du contrat. Une première présentation du dispositif sera réalisée au conseil d'administration de l'Agence fin 2005.

bilan

Une première présentation du dispositif a été faite au conseil d'administration du 31 mars 2006. Le rapport relatif aux actifs dédiés présenté le 28 juin 2007 au CA, et la note de financement à long terme présentée au CA du 19 octobre 2007 actualisent le dispositif. Le comité financier a estimé que l'utilisation de la trésorerie de l'agence devait se faire avec prudence compte tenu du risque de reprise du CIR (jusqu'à 3 ans après l'encaissement). La création des actifs dédiés doit être opérationnelle au plus tard fin 2011, l'anticipation n'a pas été souhaitée et le sujet est traité également dans le contrat quadriennal 2009-2012. L'hypothèse de remboursement de l'emprunt TFA évoquée en comité financier et au Conseil d'administration a été examinée dans le cadre des travaux sur le nouveau contrat TFA menés avec les producteurs et n'a pas été jugée intéressante.

objectif du contrat

Poursuite de la démarche de maîtrise des dépenses

L'Andra poursuivra sa démarche de maîtrise des frais généraux en assurant la stabilisation de ces derniers au niveau de 2004 en euros constants.

bilan

Les dépenses de frais généraux sont conformes à l'objectif du contrat quadriennal 2005-2008 avec un réalisé 2008 égal à 8,3 M€, 2007 égal à 7,38 M€, 2006 égal à 6,46 M€, et 2005 égal à 6,92 M€.

objectif du contrat

Schéma de financement à long terme des activités de l'Agence

L'Agence poursuivra son effort de programmation à moyen terme en actualisant tous les ans son schéma de financement à long terme. Ce document sera examiné dans le cadre du conseil d'administration.

bilan

La note « financement à long terme de l'Agence et trésorerie » a été présentée au conseil d'administration du 19 octobre 2007. La capacité de financement de l'Agence actuelle provient des produits financiers de ses placements de trésorerie et de l'encaissement des crédits d'impôt recherche ; la capacité dégagée par les activités industrielles étant absorbée par les projets industriels (création du CSTFA par exemple), et leurs fonds de roulement. L'exercice de prévision de la trésorerie réalisée dans le cadre du plan à moyen terme 2008-2013, montre qu'en fonction de la décision et des plannings d'investissement pour le projet entreposage et le projet contrôle des colis, la trésorerie de l'Agence en 2010 serait déficitaire si les actifs dédiés étaient créés en même temps. Ceci milite pour une création des actifs dédiés calée sur la demande législative mi-2011.

Le taux d'endettement diminue chaque année et atteint 4.69% en 2008 (pour 5,02 % en 2007, 5,33 % en 2006 et 6,05 en 2005).

RETOUR